



SALAIRES : le grand vide

Présents : CFDT, CGT, FO et Familles Rurales

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CSP CCNT FR 27 JUIN 2023

1. Validation des comptes- rendu de la CPPNI du 1^{er} février 2023 et de la CSP du 22 Mai 2023

Après des demandes de modifications de la part de FO, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Celui du 22 mai 2023 est également voté à l'unanimité.

2. Formation professionnelle

→ **Présentation Baromètre 2023** (enquête Uniformation)

175 structures ont répondu. Comme d'habitude Uniformation n'interroge que le point de vue patronal. Concernant par exemple les freins à la mise en œuvre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), ce sont les employeurs qui s'expriment sur les besoins des salariés.

Les employeurs constatent que les freins à l'embauche regroupent le manque diplôme, le manque compétences et le peu d'attractivité de la Branche. Les difficultés de recrutement concernent les animateurs de loisirs et les aides à domicile. Elles seraient dûes essentiellement au manque de qualification des candidats et au niveau de rémunération proposée ainsi qu'aux préjugés sur le métier pour l'aide à domicile. La formation la plus souvent envisagée par le personnel d'encadrement est celle de « prévenir et gérer les conflits ».

FO : il est dommage que certains résultats de l'enquête ne soient pas utilisés dans la Branche lors de la définition de sa politique de formation. Le Baromètre est aussitôt lu, aussitôt rangé.

→ **Présentation des périmètres avec les reports et décision sur les affectations financières**

Le report de l'année passée s'élève à 500 000 €.

68 470 € sont affectés à des actions nationales collectives supplémentaires et 25 000 € au CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) d'animateur périscolaire en partie déjà financé par l'Etat.

FO vote les affectations financières. Notre vote est conditionné à une demande d'une réflexion de fond sur les orientations de l'usage des fonds conventionnels. Ce sera mis à l'ordre du jour de la prochaine CSP.

COMMISSION
NATIONALE
PARITAIRE DE
NÉGOCIATION

FAMILLES
RURALES

Ordre du jour :

1. Validation des comptes-rendus
2. Formation professionnelle
3. Ouverture des négociations salariales
4. Intervention de VYV
5. Intervention de l'actuaire Actense
6. Intervention du cabinet Rigaud

→ Actualités réglementaires

FNE (Fond National Emploi) : le FNE-Formation est un dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée, ou employés dans une entreprise en difficulté, en mutation et/ou en reprise d'activité. Un co-financement public amélioré, nous est proposé pour les formations suivantes : transition écologique, transition numérique, transition alimentaire et grand évènement sportif.

La délégation FO interroge sur la teneur des formations « grand évènement sportif ». Uniformation ne nous donne aucun élément sur ces formations. FO demande que ces formations soient retirées de la liste. Selon Uniformation cela n'est pas possible. C'est à prendre ou à laisser.

La décision est reportée à la prochaine réunion.

→ Décision sur les NPEC (Niveau de Prise En charge) des contrats d'apprentissage par la Branche

France-Compétences a lancé une procédure complémentaire. Les Branches doivent faire un retour sur les montants qu'elles préconisent pour le 23 août pour une prise décision de France-compétences début septembre. Familles Rurales propose de donner Délégation au président pour se positionner sur les montants les plus élevés des coûts contrat d'apprentissage.

FO : il n'y a pas de président à l'heure actuelle. La CPPNI a disparu et de la CSP ne sont définis que le mode de prise décision et la prise en charge des négociateurs. FO demande qu'à la prochaine réunion, la Commission mette par écrit son fonctionnement.

Cette proposition sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Commentaire FO : le gouvernement a décidé de manière arbitraire, une baisse de 10 % en deux temps des coûts-contrat. Nous nous opposons à cette mesure d'austérité qui pénaliserait les CFA (Centre de Formation des Apprentis) déjà touchés par l'inflation.

3. Ouverture des négociations salariales

Depuis le 1^{er} mai avec l'augmentation du SMIC, 5 indices sont sous le SMIC.

			€
			€
	isine		€
	nement		€
			€

Familles Rurales n'a pas de proposition. La CFDT attend celle des employeurs pour faire sa demande d'augmentation de salaire.

Commentaire FO : pour 2023, Familles Rurales n'a pas voulu d'augmentation de la valeur du point. Ce sont les indices qui ont été modifiés. En théorie, les salaires augmentaient de 12 % pour les premiers indices et de 2% pour indice le plus haut.

Dans la réalité si nous prenons un exemple, celui d'un agent d'entretien en début de carrière qui aurait dû avoir à priori 12 % d'augmentation. En réalité, son nouveau salaire sera supérieur à son ancien seulement de 3,21 € puisque son salaire était infra-smic, soit une augmentation de 0,19 %. On est bien loin des 12 % annoncés. La FNAS n'a pas signé cet accord salarial inégalitaire et bien insuffisant au vu de la hausse galopante des prix.

C'est pourquoi FO revendique 6 % d'augmentation tout de suite, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

La négociation est renvoyée à septembre

4. Intervention VYV

→ **Point sur Règlement Intérieur du DES (Degré Elevé de Solidarité) prévoyance**

Le DES prévoyance sera mis en discussion et à signature en septembre.

→ **Point sur avenant 6 « contrat cadre régime santé »**

Le contrat a été mis à jour (sortie d'Ociane, taux d'appel, date post recommandation, tableau des garanties). L'avenant est mis à signature ce jour d'ici mi-juillet.

5. Intervention de l'actuaire Actense - Audit des comptes de résultats frais santé et prévoyance

Santé :

Nous avons enfin pu générer un déficit grâce à la baisse du taux de cotisation et à l'augmentation des garanties que nous avons opérées. Une partie des réserves est désormais utilisée pour les adhérents au régime.

Prévoyance :

Rente éducation : c'est l'Ocirp (Union d'institutions de prévoyance à but non lucratif) qui gère la rente. De manière générale, l'actuaire constate des oublis, des erreurs sur les provisions décès, un manque de communication avec l'apérateur Mutex. De son côté, l'Ocirp veut augmenter les cotisations ou ses frais.

Le régime se porte bien avec S/P (ratios sinistres à primes) de 93 %. La discussion s'engage. Faut-il comme nous l'avons fait en complémentaire- santé, réduire les réserves en diminuant la cotisation ? Faut-il abaisser le taux d'appel à 90 % ?

Commentaire FO : nous avons toujours préconisé une diminution du taux d'appel des cotisations en complémentaire santé. Les réserves nous le permettaient et l'histoire nous a donné raison. Faisons de même pour la prévoyance.

Présentation évolution de la rente éducation enfant handicapé

La clause serait mal rédigée selon l'OCIRP. Elle pourrait laisser penser que la rente est viagère quelle que soit l'âge de l'enfant handicapé.

FO : pour nous cette rente est bien viagère et quel que soit l'âge de l'enfant.

6. Intervention cabinet Rigaud présentation de l'avenant de post recommandation prévoyance et documentation contractuelle associée pour ouverture à signature

Un nouveau régime de prévoyance dans la Branche Eclat verra le jour au 1^{er} janvier 2026. D'ici cette échéance, la Commission Sectorielle Paritaire prolonge le régime actuel tel quel sous forme de statu quo. L'avenant n°1 au Contrat cadre relatif au régime de prévoyance est mis à signature.

L'avenant n°2 cependant modifie la rente éducation enfant handicapé pour que celle-ci ne soit plus viagère quelques soit l'âge de l'enfant.

Un nouveau PTF (Protocole Technique et Financier) est également mis à signature. Il vise à sécuriser les réserves du régime.

Prochaine réunion, le 20 septembre 2023

Pour la délégation FO : Sylvie BECK

Paris, le 26 juillet 2023

FAMILLES RURALES EN CHIFFRES	
Valeur du point au 1 ^{er} janvier 2023	5,16 euros
Indice minimum conventionnel	326
Salaire minimum conventionnel 326 x 5,16	1682,16 € brut
SMIC au 1 ^{er} mai 2023	1747,20 € brut